

Réunion du conseil municipal du 14/04/2021

Le Conseil Municipal de la Commune de Montignac dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, le 14 avril 2021, sous la présidence de Monsieur Cyril **ABELA**, Maire.

Secrétaire de séance = Pierre Briol.

Présents : Cécile Bareyre, Reine Jacquet, Emilie Campos, Cyril Abela, Floréal Duclaux, Gilles Dufresne, Thiméo Lacroix, Aracéli Duhamel, Candy Catard, Laurent Garineau, Pierre Briol.

Invité : Madame la Secrétaire de Mairie (Audrey Llopez)

Ouverture de séance 19h15

Ordre du jour :

- Vote du Budget Primitif 2021
- Non transfert de la compétence PLUi à la CDCRE2M
- Questions diverses

■ **Vote du budget primitif 2021**

Après la présentation générale et explication du budget de l'exercice 2021 par le Maire et la secrétaire de mairie, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité ce dernier pour les montants suivants :

	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT en euros	RECETTES DE FONCTIONNEMENT en euros
Crédits de Fonctionnement	302 295.79	123 757.00
Résultat de fonctionnement reporté		178 538.79
Total de la section de fonctionnement	302 295.79	302 295.79

	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT en euros	RECETTES D'INVESTISSEMENT en euros
Crédits d'investissement	95 836.90	80 573.00
Résultat d'investissement reporté		15 263.90
Total de la section d'investissement	95 836.90	95 836.90
TOTAL DU BUDGET	398 132.69 Euros	398 132.69 Euros

Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

■ **Non transfert de la compétence PLUi à la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-deux-Mers**

Le Conseil Municipal a refusé à l'unanimité le transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme à la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-deux-Mers afin de maîtriser librement son urbanisme quant au développement harmonieux de son territoire.

■ QUESTIONS DIVERSES

✓ Transport scolaire (CIVU)

La tarification applicable aux enfants concernés s'élève à 20€/an/élève. Décision adoptée.

Pour : 9 - Contre : 2 - Abstention:0.

✓ Contribution URSSAF pour la secrétaire de mairie

Dans le cadre de l'embauche de la nouvelle Secrétaire de Mairie, la contribution à sa cotisation URSSAF est votée à l'unanimité des présents.

✓ Entretien de l'église

La somme de 150€ est votée à l'unanimité des présents afin d'assurer cette prestation.

✓ Communication

Suite à diffusion récente d'une lettre ouverte « non-signée », l'Ensemble des membres du Conseil Municipal réitère sa volonté de dialogue direct (selon opportunité) sur tous les sujets de la vie de notre commune ou sur rendez-vous (via nos contacts, tel. : 0556235151, mairie-montignac33.fr/contact.html). Notre Site Internet a été formaté par Gironde Numérique. L'onglet « *les professionnels de la vie communale* » est défini pour « annoncer » les Entreprises indépendantes montignacaises des secteurs primaire et secondaire, qui le souhaitent. Leur « annonce » est soumise à approbation du Conseil Municipal. Par souci de neutralité les activités du secteur tertiaire (commerce, finance, immobilier,..) en sont écartées en particulier l'activité locative immobilière de notre commune qui pourrait être influencée directement ou indirectement par des plateformes de location en ligne.

Clôture de séance à 22h30.